

Juillet - Septembre 2022

NOTE TRIMESTRIELLE SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

RÉSUMÉ

- Au troisième trimestre 2022, la division des droits de l'homme a documenté 486 violations et atteintes aux droits de l'homme, affectant 1 185 civils, soit une augmentation de 54 % par rapport au deuxième trimestre 2022.
- Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de la plupart des violations des droits de l'homme (50%), tandis que les acteurs étatiques ont été responsables de la plupart des victimes (57%).
- Les violations les plus récurrentes ont concerné l'intégrité physique et mentale (25%), le droit à la propriété (22%), et les arrestations et détentions arbitraires (20%).
- Au moins 46 civils ont été tués, dont huit femmes et huit enfants.
- La Haute-Kotto a été la préfecture la plus touchée en termes de violations et d'atteintes aux droits de l'homme, ainsi que de victimes.

CONTEXTE

Au cours de la période sous revue, la situation sécuritaire en République centrafricaine est restée précaire. Il y a eu des foyers de conflit notables le long des axes et des localités liés aux sites miniers dans les secteurs Ouest, Centre et Est, où des groupes armés, tels que l'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC), le Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) et Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R), ont attaqué et pillé des mineurs artisanaux ainsi que d'autres civils dans la région. Des actes de violence ont également été commis le long des couloirs de transhumance et dans des villages du secteur Ouest, où des groupes

armés (notamment les 3R et les anti-Balaka) ont pris pour cible les communautés migrantes, notamment les éleveurs peuls, et les commerçants civils tout au long du troisième trimestre (T3). La Division des Droits de l'Homme (DDH) a également documenté une augmentation des cas de violence perpétrés par certains agents de l'Etat, notamment les Forces Armées Centrafricaines (FACA), y compris par le biais de l'utilisation de supplétifs anti-Balaka, ainsi que par des combattants de l'UPC et du FPRC dans le secteur Est, y compris dans la préfecture de la Haute-Kotto. Ces incidents sécuritaires et les préjudices causés aux civils ont déclenché une peur

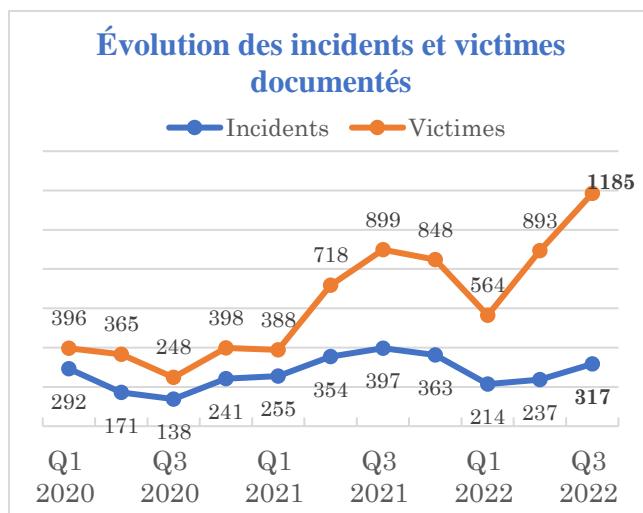
généralisée parmi les populations locales de RCA au troisième trimestre, entraînant le déplacement de civils dans les préfectures de la **Ouaka**, **Nana-Grébizi** et **Nana-Mambéré**.

Dans le domaine politique, les tensions liées à la réforme constitutionnelle ont été présentes tout au

long du troisième trimestre, mais ont atteint leur paroxysme le 23 septembre, lorsque la Cour Constitutionnelle a déclaré inconstitutionnels les décrets présidentiels établissant le comité de rédaction d'une nouvelle Constitution.

TENDANCES GÉNÉRALES

Au cours du troisième trimestre de 2022, la DDH a continué de documenter une augmentation globale du nombre de violations et des atteintes aux droits de l'homme. Entre juillet et septembre 2022, la DDH a vérifié 317 incidents, représentant **486** violations et atteintes aux droits de l'homme et



infractions au droit international humanitaire (DIH) qui ont affecté **1 185** victimes civiles¹. Cela représente une augmentation de **34 %** du nombre d'incidents

relatifs aux droits de l'homme, et une augmentation de **32 %** du nombre de victimes par rapport au second trimestre 2022. Contrairement au trimestre précédent, les groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA) ont été responsables de la plupart des violations et atteintes aux droits de l'homme. Cependant, les acteurs étatiques ont été responsables de la plupart des victimes.

Les groupes armés et les acteurs étatiques ont continué de perpétrer des attaques indiscriminées contre les civils, les acteurs étatiques ont continué d'utiliser des supplétifs et de cibler les communautés peules et musulmanes, ce qui constitue une menace pour la protection des civils et l'exercice de leurs droits fondamentaux.

¹ La méthodologie de collecte des données adoptée par la DDH a changé depuis janvier 2022, lorsque la Division a commencé à enregistrer plusieurs types de violations des droits de l'homme au cours d'un même incident et contre différentes victimes. Cependant, seul le type de violation le plus grave par victime était enregistré.

Depuis juillet 2022, la Division recense toutes les violations par victime. En outre, depuis juin 2022, la DDH signale systématiquement les cas de détention arbitraire par les autorités de l'Etat qui dépassent les délais légaux.

VIOLATIONS

Au cours de la période considérée, la plupart des violations et atteintes aux droits de l'homme ont concerné le droit à l'intégrité physique et mentale (121), les arrestations et détentions arbitraires (96) et le droit à la propriété (105).

La DDH a documenté 57 violations du **droit à la vie**, dont des menaces de mort (21), des exécutions extrajudiciaires (29), des tentatives de meurtre (six) et des disparitions forcées (une). Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de la majorité des meurtres (83%) et des autres violations du droit à la vie (55%). Les affrontements entre groupes armés et acteurs étatiques, ainsi que les attaques ciblées et indiscriminées, ont entraîné la **mort** de 46 civils, dont 29 hommes, huit femmes, six garçons, deux filles et un enfant dont le genre est non identifié.

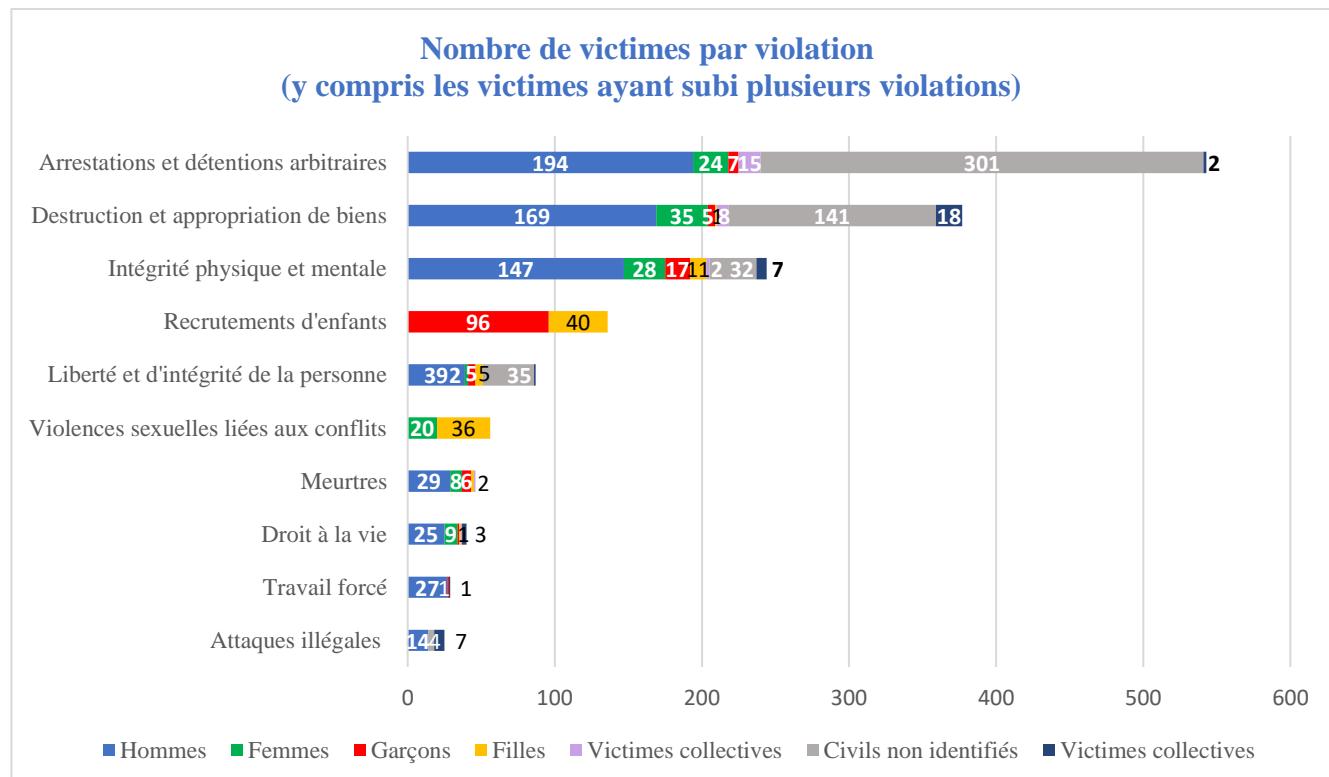
Les violations du **droit à l'intégrité physique et mentale** ont représenté 25 % des cas documentés de violations et des atteintes aux droits de l'homme. Les acteurs étatiques ont été responsables de 51% de ces violations, tandis que les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 43%. Les mauvais traitements (79 violations) ont été le type de violation le plus courant dans cette catégorie, suivis des mutilations et blessures (30 violations). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, 244 victimes ont été affectées par ce type de violation. Parmi elles, 109 ont subi d'autres violations au cours du même incident.

Les cas d'**arrestations et de détentions arbitraires** représentent 20% du nombre total de violations des droits de l'homme. La plupart d'entre eux ont été dus au dépassement du délai de garde à vue et à la détention provisoire. Au cours de la période considérée, 543 personnes ont été victimes de violations du droit à la

liberté et à un procès équitable. Les acteurs étatiques ont été responsables de 100% des violations du droit à la liberté et à un procès équitable.

Il y a eu au moins 42 cas de violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) affectant 20 femmes et 36 filles, notamment des cas de viol (37 violations), d'esclavage sexuel (trois violations), de mariage forcé (une) et d'agression sexuelle (une). Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 69% des cas de violences sexuelles liées aux conflits, tandis que les acteurs étatiques ont été responsables de 26% de ceux-ci. Il convient de noter que les cas de violences sexuelles liées aux conflits, y compris ceux subis par les hommes et les garçons, ont tendance à être peu rapportés.

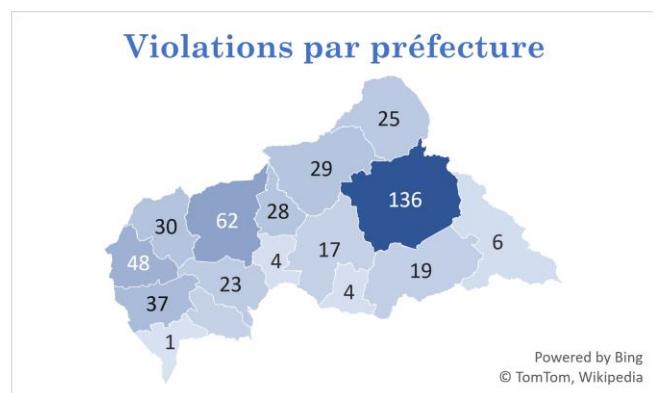
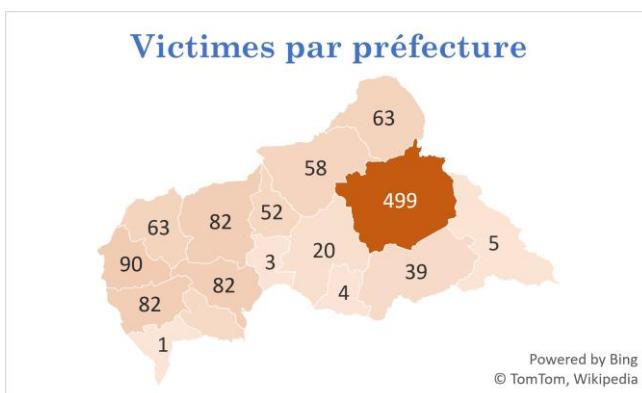
Les violations du **droit à la propriété** représentent 21% des violations des droits de l'homme et des atteintes documentés au cours de la période considérée. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 66% de ces violations. La destruction ou l'appropriation de biens ont été commises parallèlement à d'autres violations telles que les mauvais traitements, la privation de liberté, les arrestations et détentions arbitraires. Les violences contre les civils suivies de vols, d'extorsions et de pillages sont devenues un *modus operandi* des groupes armés, notamment des combattants de l'UPC et du 3R. Soixante-six des 75 cas documentés ont été commis par des groupes armés signataires de l'APPR-RCA en plus d'une forme de violence. Au total, 377 victimes ont souffert de violations du droit à la propriété.



TENDANCES GÉOGRAPHIQUES

Le **secteur Ouest** a été le secteur où le plus de violations des droits de l'homme et des atteintes ont été enregistrées au cours du troisième trimestre 2022 (218 violations affectant 442 victimes) en raison des violences et atteintes commises par les combattants

3R. Cependant, le **secteur Est** a enregistré le plus grand nombre de victimes (186 violations affectant 606 victimes). Le secteur central a fait l'objet de 82 violations et atteintes aux droits de l'homme, affectant 137 civils.



La **Haute-Kotto** est la préfecture la plus touchée en termes de violations et d'atteintes aux droits de l'homme (136), ainsi que de victimes (499). Sur le nombre total de victimes entre juillet et septembre 2022, 42% ont eu lieu dans cette préfecture. Cela peut être attribué à la détérioration de la sécurité et de la situation des droits de l'homme dans le **secteur Est** depuis le premier semestre 2022, en raison des affrontements armés entre les FACA/autres

personnels de sécurité (ASP) et leurs supplétifs anti-Balaka, contre les combattants de l'UPC et du FPRC. Des actes de violence ont été commis par des éléments armés contre des civils des communautés peules et musulmanes soupçonnés de collaborer avec des groupes armés. La DDH a également documenté un nombre important de cas d'appropriation de biens civils avec usage de la violence par les groupes armés de l'UPC et du FPRC.

AUTEURS

Les acteurs étatiques et les **groupes armés** ont commis un nombre quasi similaire de violations et des atteintes aux droits de l'homme au cours du troisième trimestre de 2022. Les acteurs étatiques ont perpétré 45% du nombre total de violations (220), tandis que les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 50% des atteintes (242). Cependant, les acteurs étatiques ont enregistré le plus grand nombre de victimes (676). La DDH a également documenté un nombre relativement faible de violations (24 violations, atteignant 32 victimes) commises par d'autres combattants armés n'appartenant pas aux groupes signataires de l'APPR-RCA, ainsi que des cas de justice populaire, principalement liés à des accusations de sorcellerie.

Les types de violations les plus courantes commises par les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été la destruction et l'appropriation de biens (69), les mauvais traitements (37) et les viols (25). Parmi les groupes armés, les **3R** (59 atteintes et 105 victimes) et l'**UPC** (69 atteintes et 99 victimes) ont été les principaux responsables en termes d'atteintes

aux droits de l'homme et de victimes. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont également été responsables de la plupart des civils tués (34 victimes).

Parmi les **cas emblématiques** commis par les groupes armés signataires de l'APPR-RCA, on peut souligner : i) le recrutement de 58 enfants (35 garçons et 23 filles) âgés de 12 à 17 ans par le FPRC dans la préfecture de la Haute-Kotto, qui ont été utilisés comme combattants, cuisiniers, coursiers et boucliers humains² ; ii) quatre cas d'esclavage sexuel de filles âgées de 14 à 17 ans par des leaders CPC/anti-Balaka dans la préfecture de l'Ouham, qui ont été violées et forcées d'épouser leur agresseur³ ; iii) le travail forcé, les mauvais traitements et l'appropriation des biens de neuf hommes par des éléments du FPRC affiliés à Mahamat Sallet dans la Haute-Kotto⁴ ; et iv) le meurtre de trois hommes par des combattants anti-Balaka dans le site minier de Gbalamon à Nana-Mambéré.

Les violations les plus récurrentes commises par les acteurs étatiques ont été les arrestations et détentions

²La Section pour la protection de l'enfance (SPE), relevant de la Division des Droits de l'Homme (HRD), a vérifié tardivement l'auto-démobilisation de 58 enfants le 16 août 2022.

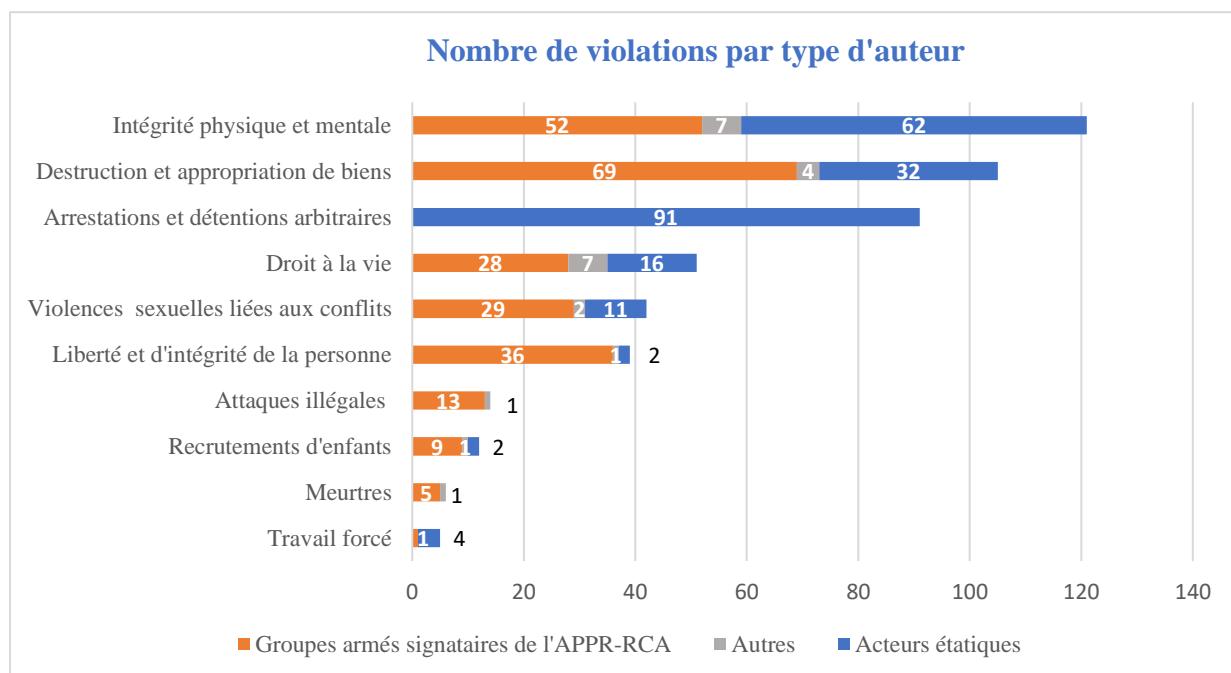
³La SPE a vérifié plus tard l'exploitation sexuelle de quatre filles le 6 juillet.

⁴Selon les informations reçues par la DDH, l'incident a eu lieu le 8 août 2022.

arbitraires (91), les mauvais traitements (40) et la destruction et l'appropriation de biens (32). Parmi les acteurs étatiques, les **FACA** ont commis à elles seules la plupart des violations des droits de l'homme (96 violations et 113 victimes). D'autre part, la Gendarmerie (47 violations et 257 victimes) et la Police (35 violations et 244 victimes) sont responsable du plus grand nombre de victimes en raison de cas d'arrestations et de détentions arbitraires, y compris les dépassements des délais légaux de garde à vue. Les **ASP** ont commis à eux seuls 14 violations des droits de l'homme, affectant 22 victimes. Cependant, conjointement avec les FACA et les FSI, ils ont été responsables de 30 violations des droits de l'homme affectant un total de 48 victimes. Comme au premier semestre 2022, l'utilisation de supplétifs par les acteurs étatiques, principalement par les FACA et les ASP, continue

d'augmenter, ce qui pourrait réduire le nombre d'incidents violents commis directement par les acteurs étatiques.

Parmi les **cas emblématiques** commis par des acteurs étatiques, on peut noter : i) le meurtre d'un musulman de 39 ans par les ASP à Bria, précédé de son arrestation et de sa détention arbitraires, et de l'appropriation de ses biens⁵ ; ii) l'arrestation arbitraire de 100 membres de la communauté peule par la police de Bria pour défaut de documents d'identité officiels, suivie de l'extorsion de fonds d'environ 10 000 XFA chacun (15 USD)⁶ ; et iii) le viol d'une fillette de deux ans par un élément des FACA à Bimbo. L'auteur a été arrêté et conduit à l'UMIRR, et les victimes ont reçu des soins médicaux⁷.



⁵Selon les informations reçues par la DDH, l'incident a eu lieu le 15 septembre 2022.

⁶Selon les informations reçues par la DDH, l'incident a eu lieu le 11 août 2022.

⁷Selon les informations reçues par la DDH, l'incident a eu lieu le 27 juillet 2022.

VICTIMES

Selon les constatations de la DDH, **1 185** civils ont subi des violations des droits de l'homme et des atteintes de la part des groupes armés et des acteurs étatiques. Parmi ces victimes, **398** ont subi des violations multiples.

Les hommes continuent de représenter la majorité des victimes (454), suivis des **femmes** (102), des **garçons** (129) et des **filles** (89). En outre, il y a eu 382 victimes civiles non identifiées - 21 enfants et 361 adultes pour lesquels le sexe n'était pas indiqué - et 29 groupes de victimes collectives.

Dans la plupart des cas, les hommes ont été victimes de détention arbitraire (134), de mauvais traitements (95), de destruction et d'appropriation de biens (48). Les femmes ont principalement été victimes de violences sexuelles liées aux conflits (19 victimes), de mauvais traitements (19 victimes) et de détentions arbitraires (15). Les enfants ont principalement souffert de recrutement et de d'utilisation forcés (96 garçons et 40 filles) par les groupes armés et les

forces de l'État, tandis que sept garçons ont été mutilés et blessés, et 36 filles ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits notamment de viols (29) et d'esclavage sexuel (7).

